

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 456 Subvention à l'association Mémoire juive de Paris, 4e.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-
et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution
d'une subvention de fonctionnement de 3.000 euros à l'association Mémoire juive de Paris;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est allouée à l'association Mémoire juive de
Paris, qui a pour objet de faire connaître le Paris juif, et dont le siège social est situé 17 rue Geoffroy
l'Asnier, 75004 Paris. (X08871 2012_05612).19451

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris
de 2012, chapitre 6574, rubrique 323, VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre de
la Mémoire